

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2013

ABROGATION DE LA LOI N° 2010-1127 VISANT À LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME
SCOLAIRE - (N° 549)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Reynès, M. Mariani, M. Straumann et M. Decool

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faire peser le risque de suspendre ou supprimer les allocations familiales est une mesure forte qui permet un réel investissement des parents pour que leur enfant renoue progressivement avec l'enseignement ou s'oriente vers une formation qualifiante et adaptée.

Nous sommes résolument opposés à la suppression de ce dispositif.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet alinéa.